

Branchements électriques

Ayant pris acte du Règlement général et des dispositions applicables à ce formulaire, lesquels font partie intégrante du contrat, nous passons commande des prestations suivantes. Sauf mention contraire, tous les prix s'entendent en francs suisses (CHF), hors TVA, prix par unité, prix de location.

Un supplément de CHF 300.- sera perçu pour les commandes qui nous parviennent à partir du premier jour de montage.

Afin de définir vos besoins, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous :

Nombre de pièce	Type de matériel à raccorder	Puissance électrique (kW)/matériel	Total de la puissance électrique (kW)	Tension électrique (Volt)/matériel
Total				

1. Venez-vous avec votre propre tableau électrique ? **NON (c.f.1.1)** **OUI (c.f. 1.2)**

1.1 Si non, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir le commander en complétant le tableau suivant, selon le montant total de la puissance électrique calculée ci-dessus.

Raccordement électrique principal avec prise de courant et tableau électrique

Quantité	Unité	Prestation	Prix / Unité	Code
	pce	Raccordement avec 1 prise type 23, 16A, 230V, 3 kW (monophasé)	CHF 300.-	450.812
	pce	Raccordement avec 3 prises type 15, 10A, 230/400V, 6.6 kW (triphasé)	CHF 300.-	450.801
	pce	Raccordement 3 prises typ 25, 16A, 230/400V, 10.8 kW (triphasé)	CHF 370.-	450.802
	pce	Raccordement avec 3 prises type 23, 16A, 230V, 10.8 kW (monophasé)	CHF 370.-	450.813
	pce	Raccordement avec 3 prises type 13, 13A, 230V / 1 prise type 15, 13A, 230/400V / 1 prise type 25, 16A, 230/400V / (32A) 21.1kW (triphasé)	CHF 700.-	450.803
	pce	Raccordement avec 9 prises type 25, 16A 230/400V / 1 prise CEE 16A, 400V / 1 prise CEE32, 400V / (63A) 41.5kW	CHF 770.-	450.804
	pce	Raccordements de plus de 80A	Offre	450.805

1.2 Si vous venez avec votre propre coffret électrique, merci de commander le raccordement en complétant le tableau suivant, selon le montant total de la puissance électrique calculée ci-dessus.

Raccordement électrique principal avec prise de courant uniquement

Quantité	Unité	Prestation	Prix / Unité	Code
	pce	1 prise type CEE 16 (Euro), 230/400V, 16A, 10.8 kW (triphasé)	CHF 370.-	450.806
	pce	1 prise type CEE 32 (Euro). 230/400V, 32A, 21.1 kW (triphasé)	CHF 700.-	450.807
	pce	1 prise type CEE 63 (Euro), 230/400V, 63A, 41.5 kW (triphasé)	CHF 770.-	450.808
	pce	Raccordements de plus de 80A	Offre	450.805

Veuillez consulter les tarifs de consommation dans les dispositions générales annexées au présent formulaire. Selon l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), il est obligatoire d'effectuer des contrôles finaux des installations électriques temporaires. Veuillez vous référer aux dispositions générales annexées au présent formulaire.

Responsable

Nom _____ Halle _____
 Téléphone _____ Stand _____
 Lieu _____ Date _____
 E-mail _____
 Signature obligatoire _____

Adresse de l'exposant:

Dispositions générales applicables à la commande de branchements électriques

Prescriptions

Les installations électriques sont soumises à la législation suisse en vigueur (EIG et NIV) ainsi qu'aux prescriptions de SEV / ASE (SN SEV NIN).

Installation

L'alimentation du coffret est effectuée au moyen d'un câble muni d'une prise «européenne». (Courant alternatif, 50 périodes/seconde).

Prise de courant

MCH installe uniquement les raccordements sur le stand. L'exposant installe lui-même les rallonges et les multiprises de son stand à partir du raccordement principal. Le tarif annoncé correspond à l'installation de l'alimentation pour la puissance indiquée (avec ou sans coffret).

Consigne de sécurité

Il est de la responsabilité de l'exposant de faire contrôler son propre tableau de distribution électrique ainsi que les raccordements/branchements des installations du stand. Ces contrôles finaux peuvent être commandés auprès de MCH. L'exposant a la possibilité de mandater un contrôleur agréé de son choix et doit fournir les rapports de contrôle au Service aux exposants avant le début de la manifestation. Veuillez également vous référer aux dispositions générales relatives aux installations temporaires à la page suivante de ce document.

Contrôle des installations temporaires NIBT Info 2087

La preuve de la sécurité doit être fournie conformément aux règles reconnues de la technique à l'aide d'un rapport de sécurité ou selon les indications du fabricant. Le rapport de sécurité doit être établi par un contrôleur agréé.

Supplément express

Un supplément de CHF 300.- sera perçu pour les commandes qui nous parviennent à partir du premier jour de montage.

Non-respect/Responsabilité

Les exposants ne sont pas autorisés à s'alimenter directement à nos installations fixes. En cas d'installations défectueuses, MCH se réserve le droit d'interrompre ces branchements. L'exposant sera tenu responsable des dégâts et dérangements résultant du non-respect des dispositions du Règlement général, des dispositions générales applicables à ce formulaire ou des instructions du personnel du salon.

Tarif consommation de courant (1-4 jours)

Les prix s'entendent hors consommation de courant. Celle-ci fera l'objet d'une facturation forfaitaire selon le tarif hors TVA ci-dessous.

inférieur ou égal à	3 kW	43.00	450.841
inférieur ou égal à	6.6 kW	82.00	450.832
inférieur ou égal à	10.8 kW	131.00	450.833
inférieur ou égal à	21.1 kW	262.00	450.834
inférieur ou égal à	41.5 kW	514.00	450.835

Bases légales

- Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT 2002)
- Norme sur les installations à basse tension (NIBT 2015)

Champ d'application

7.4 Installations électriques temporaires pour structures, aménagements de loisir et baraques (7.40.2.1.2 Unité non stationnaire, prévue pour recevoir des matériels en général pour des buts de loisirs ou de présentations.) pour foires etc.

— 7.40.6 Vérifications

Les installations électriques temporaires des expositions, spectacles et stands doivent être testées sur place conformément à NIBT 6.1 (chaque installation électrique doit être vérifiée avant sa mise à disposition) après chaque montage.

— 7.40.4.1.5.2 Protection complémentaire:

liaison équipotentielle de protection supplémentaire (mise à terre). Dans les emplacements prévus pour des animaux, toutes les masses (partie métallique d'une structure par exemple, etc.) et les éléments conducteurs étrangers (éléments mobiles, etc.) qui sont simultanément accessibles doivent être reliés à une liaison équipotentielle de protection locale supplémentaire.

Annulation

En cas d'annulation de la commande par l'exposant, celui-ci sera tenu de verser une indemnité pour frais d'annulation. Le montant de l'indemnité est fixé:

jusqu'à 4 semaines avant la manifestation:	sans frais
3 semaines avant la manifestation:	50% du prix
2 semaines avant la manifestation:	100% du prix

Les annulations doivent être faites dans chaque cas par écrit (courriel).

Renseignements

MCH Exhibitions
Tél. +41 58 206 27 31
E-mail info@ilmac.ch